

La médiation par les pairs

Côté élèves

Ce temps de **dialogue** s'appelle **une médiation**.

Un adulte est toujours à **proximité et disponible** pour intervenir **si besoin**



C'est quoi ?

La médiation par les pairs est un moyen pour **tenter de résoudre les petits conflits entre élèves**.

Des élèves médiatrices-teurs formés (= les pairs) reçoivent des élèves qui sont en conflit entre eux et qui désirent trouver une solution. Une médiation dure 10 minutes.

Durant 10 min, deux élèves médiateurs reçoivent deux élèves en conflit, en toute discrétion, dans une pièce dédiée.

Comment ça se passe ?

Les élèves qui le souhaitent pourront **s'inscrire sur un planning** pour aller en médiation.

Les médiations seront réalisées par les **médiatrices-teurs du même niveau si possible**.

Les médiations auront lieu : **pendant le temps du conseil de classe les mardis de 15h à 16h, dans la bibliothèque.**

Premières médiations en fin d'année scolaire 2020

dès que les médiateurs seront formés.



Les conflits sont souvent une question de point de vue...

La médiation par les pairs

Côté parents

Comment ça se passe ?

La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit, l'**intervention de personnes extérieures** à celui-ci et **formées** pour trouver une solution sans perdant ni gagnant.

La médiation par les pairs est réalisée par des **élèves médiateurs volontaires, choisis et formés** à la gestion des conflits.

Les conflits concernés par la médiation sont des **petits conflits entre deux élèves** (moqueries, bousculades...). Les gros conflits, le harcèlement, ne relèvent pas de la médiation entre pairs et seront gérés par les adultes.

La médiation par les pairs favorise le développement des compétences sociales, citoyennes et civiques des jeunes.

La médiation par les pairs permet de prévenir la violence scolaire en instaurant une culture de la médiation dans l'établissement.

C'est quoi ?

La médiation est un projet à long terme qui vise à **Remplacer "la violence par les mots"**.

C'est un projet qui a pour vocation de **responsabiliser les élèves** et de créer de nouvelles **solidarités** au sein de l'établissement. Elle repose sur une **redéfinition des rapports entre élèves et entre élèves/adultes**.

C'est aussi un processus de gestion des conflits, mais la médiation ne représente pas une mesure disciplinaire. Elle vise à créer un nouvel espace de régulation des conflits. Elle fait appel aux notions de contrat, de confiance, d'équité et de justice. En favorisant la découverte et l'affirmation positive de soi.

La médiation par les pairs est progressivement mise en place dans les écoles primaires du secteur (CE2 CM1 CM2). Ce projet global vise à responsabiliser les élèves dès l'école primaire et assurer une continuité avec le collège Freppel.



Comment devient-on médiateur ?

- ✚ Si tu veux devenir médiatrice-teur, tu dois être en CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème ou 4ème.
- ✚ Tu t'engages à te rendre disponible pour les médiations demandées (1 à 2 par semaine) et tu t'engages sur le long terme (pas seulement cette année scolaire).
- ✚ Honnête, tu souhaites te rendre utile. Tu as envie d'aider les autres à trouver des solutions.
- ✚ Tu es prêt-e à suivre une formation pendant trois demi-journées. Celles-ci se dérouleront sur le temps scolaire, sur les trois sites suivants : l'une à l'école de Bernardswiller, l'une à l'école d'Ottrott et enfin, une à l'école de Saint Nabor. Elles réuniront les médiateurs candidats retenus des trois niveaux CE2 CM1 et CM2 des trois écoles citées. Un formateur et l'un des enseignants de ces classes encadreront cette formation. Tu y apprendras à définir un « petit conflit », à écouter sans juger, à aider les autres à exprimer leur ressenti, à les guider pour trouver des solutions par des réflexions communes, des jeux de rôles... Tes parents t'emmèneront et te rechercheront le jour où la formation a lieu à Ottrott et à Saint Nabor (dates non définies à ce jour) ou s'arrangeront avec les autres parents. Les enseignants aménageront au mieux l'emploi du temps et les apprentissages pendant ton absence et feront le point avec toi à ton retour.

Pour être recruté-e comme médiatrice-teur, donne à ton enseignant cette déclaration de candidature complétée par toi et tes parents pour le 3 mars.



Déclaration de candidature pour la mission de médiatrice-teur à rendre le 3 mars au plus tard

Je, soussigné(e) en classe de, souhaite proposer ma candidature pour être médiatrice-teur.

Date et signature :

A L'ATTENTION DU PARENT ou ADULTE RESPONSABLE

Je soussigné(e)....., tuteur(teur) légal(e) de l'enfanten classe de, déclare avoir pris connaissance des missions et des règles de fonctionnement de l'élève médiatrice-teur et autorise mon enfant à se porter candidat et le cas échéant à assurer le rôle de médiatrice-teur.

Date et signature :